

Effectif légal du Conseil Municipal : 19 Présents : 13
Nombre de Conseillers en exercice : 18 Votants : 13+3

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept juin, à 19h00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Noaillan dûment convoqué en séance ordinaire, le onze juin 2024, sous la présidence de Madame Bernadette NOEL, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. B. NOEL, P. DECOSTER, M. CODEGA, J. SANLIAS, P. BRICOUT, G. DUSSILLOL, T. LAVOCAT, C. CHARRIER, E. BERGES, S. SANCHEZ-TROYAS, S. MILON, X. FAUQUE, I. GENET.

Absents représentés : C. MARIE (pouvoir à P. DECOSTER), A. MOUGINET (pouvoir à M. CODEGA), T. PROUST (pouvoir à J. SANLIAS).

Absents : C. DUFFIE, G. MANTEL

Secrétaire de séance : M. CODEGA

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

Elle annonce qu'elle a reçu le pouvoir de Mme C. MARIE pour P. DECOSTER, de Mme A. MOUGINET pour M. CODEGA, et de M. T. PROUST pour J. SANLIAS.

I. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame le Maire sollicite Mme M. CODEGA pour assurer la fonction de secrétaire de séance. Mme CODEGA accepte d'assurer la fonction pour la séance du jour.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Elle invite les secrétaires de séance à signer le registre des comptes rendus et le registre des délibérations.

III. ORDRE DU JOUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEEG a adressé par mail du 13 juin un projet de délibération à soumettre au vote du conseil municipal pour la signature d'un acte authentique permettant la création d'une servitude dans le cadre de l'implantation d'une ligne souterraine visant à l'alimentation de l'antenne relais de Castigues.

Elle demande l'autorisation au Conseil Municipal d'inscrire cette délibération en point 2.1 à l'ordre du jour, celle-ci ne pourra sinon avoir lieu qu'en septembre et il convient de régulariser la servitude par l'acte authentique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

DEL20240617/020	Décision modificative virement de crédits budget commune
DEL20240617/021	Dossier FDAEC 2024
DEL20240617/022	Autorisation dons pour situations exceptionnelles
DEL20240617/023	Signature acte authentique pour servitude SDEEG
--	Questions diverses

1. FINANCES

1.1 Décision modificative virement de crédits budget de la commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les virements de crédits suivants pour un remboursement de taxe d'urbanisme suite à une annulation de permis de construire et de déclaration de travaux :

Elle sollicite le Conseil Municipal pour accepter le virement de crédit tel qu'exposé ci-dessus.

MAIRIE DE NOAILLAN - Commune de Noailan (M57) DM 2024 Décision Modificative 1			
14/06/2024	Edition de Décision Modificative		1 / 1
Décision modificative n°1 (virement de crédit)			
Description :	Décision Modificative 1		date de délibération : 14/06/2024
Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 10 10226 OPFI	1 000,00		
D I 21 21318 OPFI		1 000,00	
DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 000,00	
	Réductions	1 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		
		EQUILIBRE	
		Solde Ouvertures	1 000,00
		Solde Réductions	1 000,00
		Ouv. - Réd.	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le virement de credit tel qu'exposé ci-dessus
- Charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

1.2 Dossier FDAEC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion cantonale, présidée par M. Jean-Luc GLEYZE et Mme Isabelle DEXPERT, Conseillers Départementaux, pour la répartition du FDAEC 2024, a permis d'envisager l'attribution à la commune de NOAILLAN d'une somme de 8 625,00 €.

Compte-tenu de ces éléments, Madame le Maire propose de réaliser un programme d'investissement incluant :

- Le remplacement des fenêtres de l'étage de l'ancienne mairie.
- L'installation à l'école :
 - o D'une table de ping-pong
 - o D'un module de jeu ludique pour les plus petits
 - o D'un panneau ludique
- L'installation d'un panneau ludique sur l'aire située autour du city-stade/skatepark
- L'installation de tables de pique-nique sur l'aire naturelle d'Antonion.

Le montant total des travaux s'élevant à 10 396,14 € Hors Taxes.

Compte-tenu de ces éléments, Madame le Maire présente le plan de financement suivant :

DEPENSES

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TOTAL En Euros Hors Taxes
Remplacement des fenêtres de l'étage de l'ancienne mairie	3 607,14
Installation à l'école : <ul style="list-style-type: none">- Table de ping-pong 1 940 € HT- Jeu ludique petits 1 050 € HT- Panneau ludique 1 400 € HT	4 390,00
Panneau ludique commune	706,00
Tables de pique-nique Antonion	1 693,00
MONTANT TOTAL HT DES TRAVAUX	10 396,14

RECETTES

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT EN Euros
FDAEC	8 625,00
Autofinancement communal	1 771,14
MONTANT TOTAL DES RECETTES	10 396,14

A l'issue de cet exposé, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de :

- Réaliser le programme d'investissement selon les modalités exposées ci-dessus, pour un montant total de 10 396,14 € Hors Taxes,
- Demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour un montant de 8 625,00 €,
- Assurer le financement complémentaire par un autofinancement de 1 771,14 €,
- Assurer le financement de la TVA liée à l'opération,
- L'autoriser à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation du programme de travaux.

- Ces dépenses seront inscrites au budget de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De réaliser le programme d'investissement selon les modalités exposées ci-dessus, pour un montant total de 10 396,14 € Hors Taxes,
- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour un montant de 8 625,00 €,
- D'assurer le financement complémentaire par un autofinancement de 1 771,14 €,
- D'assurer le financement de la TVA liée à l'opération,
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation du programme de travaux.
- Ces dépenses seront inscrites au budget de la commune

1.3 Autorisation de dons pour occasions exceptionnelles

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir offrir des objets lors de cérémonies telles que les mariages, les PACS, les anniversaires et les naissances lors des visites dans les foyers, elle demande l'autorisation au Conseil Municipal d'avoir la possibilité d'offrir des cadeaux : mugs, livres de mariages, de PACS ou de naissance, stylos, cartes postales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à effectuer des dons pour offrir des objets dans les conditions ci-dessus exposées.

2. URBANISME

2.1 Signature acte authentique pour servitude réseau SDEEG

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) au lieu-dit Castigues ont occasionné l'implantation d'un poste de transformation/le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section WK n° 1 appartenant à la Commune.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SDEEG.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SDEEG.

3. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne plusieurs informations :

- Un arrêté de création d'une régie multiservices a été signé afin de pouvoir percevoir les recettes lors des marchés gourmands, placement des gens du voyage, vente de bois, photocopies. Mme CODEGA est la régisseuse et M. LAVOCAT le suppléant. Ils ont pour

mission de percevoir les recettes en cheque ou en espèces et de déposer les fonds à la Trésorerie Générale de Bazas.

- La Préfecture a transmis l'information du maintien du dispositif vigipirate pour l'été/automne, niveau urgence attentat. Elle laisse la documentation à disposition de l'assemblée.
- Les élections législatives auront lieu les 30 juin et 7 juillet. Un tableau de permanence électorale est à compléter. Elle invite les conseillers à indiquer leur disposition pour assurer leur tour de permanence au bureau de vote.
- Un document de la société grand projet Sud-Ouest (LGV) est disponible pour lecture.
- Le rapport de l'eau du SMIVOM est également disponible à la lecture.

Mme GENET demande si ces documents peuvent être envoyés par mail. Madame le Maire répond que oui.

Mme CODEGA fait un point d'information école :

Plusieurs dates à retenir :

- 07/06 la commission école s'est réunie pour faire un bilan
- Le 11/06 a eu lieu une réunion du service pour présentation de Maryne qui reviendra de congé maternité au 1 juillet. IL s'agissait surtout de la présenter à ceux qui sont arrivés après son départ en congés.
- Le 21/06 aura lieu un second atelier cuisine intergénérationnelle, et l'après-midi aura lieu la cérémonie de remise des cadeaux aux CM2.
- Le 27/06 se tiendra la conseil d'école et l'on fera connaissance avec la nouvelle directrice qui remplacera Mme GENET à la rentrée. Mme GENET dit que c'est une personne qui habite NOAILLAN depuis 4 ans et qui est très contente d'avoir eu ce poste.
- Le 28/06 les animateurs organisent une petite fête foraine à l'école.
- Le 02/07 se déroulera la kermesse sous le chef de l'association Droles d'asso. L'école ne peut plus organiser de kermesse en dehors des heures scolaires, c'est pourquoi l'association prend le relais.
- Le 03/07 un pot de départ en retraite de Mme GENET aura lieu.
- A la rentrée scolaire, les horaires d'école changeront comme cela avait été délibéré en conseil municipal. Il faudra adapter les plannings en fonction.

M. DECOSTER fait un point d'information urbanisme :

- PLUI : pour les OAP une réunion avec les partenaires associés aura lieu le 9 juillet, et la réunion publique aura lieu le 10 juillet à 19h à la salle des fêtes. Mme SANCHEZ-TROYAS demande si les élus peuvent assister à la réunion avec les partenaires associés ? M. DECOSTER dit qu'il ne sait pas, la convocation a été adressée à Mme le Maire et lui-même. Il faut vérifier si elle est ouverte aux élus. Il s'agit cependant de présenter le résultat des ateliers du COPIL.
- Habitat des Possibles : une réunion s'est déroulée au lendemain du dernier conseil municipal, entre le maître d'œuvre et l'ABF, celle-ci s'est bien déroulée, l'esquisse présentée a été validée par l'ABF. Les travaux vont donc pouvoir reprendre. Il est prévu de faire valider toutes les étapes jusqu'au dépôt du permis de construire pour s'assurer qu'il sera accordé. Mme GENET demande s'il y a eu des modifications ? M. DECOSTER répond que oui mais elles ne sont pas fondamentales. En fait, l'on est revenu plus ou moins à la première esquisse qui avait été faite.

M. MILON demande s'il va y avoir une réunion publique pour ce projet ? M. DECOSTER répond que non ce n'est pas prévu, et demande pourquoi il y aurait une réunion publique. M. MILON répond que ce serait bien pour informer la population, ceux qui n'ont pas suivi le projet. M. DECOSTER dit que le projet va être présenté aux membres qui ont participé aux ateliers et qui sont intéressés pour intégrer l'habitat. M. SANLIAS dit que l'on peut faire une présentation lors des vœux de la municipalité. Madame le Maire répond que oui, cela dépend aussi de la façon dont le projet aura avancé, il faut rester prudent.

M. SANLIAS fait un point d'information vie associative :

- Le 22/06 auront lieu les portes ouvertes de la pétanque et l'après-midi jeux vidéos de l'ESN
- Le 23/06 se tiendra le vide-grenier de l'association Loisirs Créatifs
- Le 26/06 l'ESN organise son assemblée générale.
- Le marché gourmand de vendredi s'est bien déroulé malgré le temps pluvieux. Il y a eu une bonne ambiance chez les commerçants et environ 150 personnes sont venues malgré le temps. M. SANLIAS remercie tous celles et ceux qui ont aidé pour le montage et démontage des structures car il y avait beaucoup de travail.

Madame le Maire prend la parole pour faire une intervention. Elle dit que par les temps actuels, il serait bien de se serrer les coudes.

Elle s'adresse à Mme GENET et l'informe qu'il y a eu un incident avec une personne de son équipe associative, Mme MACE. Mme SANCHEZ-TROYAS dit qu'il faut faire attention car son nom est cité et cela sera noté dans le PV du conseil municipal. Madame le Maire répond que oui mais la situation est grave. Elle souhaite en parler avant d'en arriver à porter plainte en gendarmerie. Madame le Maire donne le récit de l'incident survenu à la mairie :

« Mme MACE est arrivée comme une furie à la mairie un vendredi après-midi, sans se présenter, par la porte arrière. La mairie était fermée, puisque c'était après 17h. MM. DECOSTER et SANLIAS étaient encore au bureau. Je vous cite ses propos : « j'exige qu'on me donne immédiatement mes palettes. Je le veux de suite. De toute façon c'est une mairie de merde, c'est une association de femme et vous n'aimez pas les femmes. » Tout cela avec une attitude très agressive et une voix vociférante et insultante. Mes collègues élus ont été choqué mais ils ne se sont pas énervés, et sont allés ouvrir les locaux des employés communaux pour redonner les palettes de publication à Mme MACE. »

Madame le Maire demande à Mme GENET de reprendre rapidement le contrôle des membres de l'association Loisirs Créatifs et les inviter à être corrects avec les élus de la République. Sinon, elle se verra dans l'obligation de déposer plainte à la gendarmerie pour insultes.

Mme GENET dit qu'elle n'a pas eu la même version de la part de Mme MACE. Cela s'est déroulé plus calmement, elle n'a pas dit qu'elle est entrée dans la mairie de façon agressive. Elle est venue récupérer les palettes. M. SANLIAS lui a répondu qu'il ne savait pas où elles étaient. M. DECOSTER a été dans le local pour les récupérer et lui remettre. M. SANLIAS dit qu'il connaît Mme MACE depuis 30 ans. Il a toujours été ennuyé avec elle, même au temps de l'association Bien Vivre à Noaillan, c'est une personne ingérable. Il dit à Mme GENET qu'elle s'en apercevra avec le temps et lui souhaite bon courage.

Mme GENET répond qu'elle ne peut pas empêcher les gens d'agir

M. FAUQUE demande pourquoi on lui a rendu les panneaux ? Mme GENET répond que c'est parce qu'ils avaient été mis trop tôt au bord de la route et qu'ils avaient été enlevés. M. FAUQUE demande à M. SANLIAS si c'est lui qui les a enlevés ? M. SANLIAS dit que oui mais ensuite ce n'est pas lui qui les a rangés et il ne savait pas où ils étaient. Il dit qu'il est quand même plus facile de venir demander gentiment pour récupérer les panneaux plutôt que de vociférer.

Mme GENET dit qu'un coup de fil pour informer que les panneaux avaient été enlevés aurait peut-être permis d'éviter cette situation.

Mme BERGES fait un point d'information social :

- Ateliers multimédias : ils continuent et se déroulent très bien. Les niveaux plus reprendront en septembre.
- ASEPT : Mme BERGES a été voir mardi dernier. Les gens sont emballés par les activités. Un atelier forme et équilibre est proposé pour 2025. Elle a vu les gents et un atelier vitalité est proposé, il y a 8 personnes intéressées, et l'ASEPT essaie surtout de trouver des animateurs c'est la problématique.
- Une journée solidarité est organisée à Langon le 20 juin de 10h à 17h.
- L'OMS propose un fonds d'indemnisation pour les COVID longs. Ce n'est pas très clair, cela ressemble à une proposition de loi. Ce serait en tout cas une bonne chose car il y a beaucoup de gens atteints du COVID long.
- Campagne de capture des chats : un chat a été attrapé ce matin. Madame le Maire précise que la mairie reçoit beaucoup de coups de fil à ce sujet.
- Langon met en place un dispositif pour les aidants non professionnels. C'est-à-dire des personnes qui aident leurs proches malades au domicile et qui le font 7 jours sur 7. Ils proposent de refaire ce dispositif en octobre et de lancer une enquête pour recenser et mieux cibler les besoins. Il est notamment proposé entre 3 et 5 jours d'intervention pour aider les personnes au domicile et pouvoir soulager les aidants. Mme SANCHEZ-TROYAS demande s'il y a un recensement de ces aidants ? Mme BERGES répond que non et ce serait bien de pouvoir le faire par le biais au CCAS ou autre. M. MILON dit qu'il faudrait peut-être voir avec le Département la liste des personnes bénéficiaires de l'APA. Mme BERGES répond qu'elle peut essayer de joindre le Département mais ils ne communiquent pas les listes, elle va aussi transmettre aux infirmières qui interviennent à domicile afin qu'elles informent de cette possibilité d'aide et faire passer les éléments.

Mme SANCHEZ-TROYAS demande la parole et informe qu'elle s'est rendue avec M. FAUQUE à l'inauguration de la salle de danse ruelle du Petit Cercle et qu'elle a découvert la salle et la propriétaire qui est très sympathique et a plusieurs projets pour la faire vivre. Elle a découvert certaines danses traditionnelles.

Mme SANCHEZ-TROYAS demande si Madame le Maire a bien eu le message informant de la chute d'une personne au niveau de l'école à cause du trou dans la chaussée ? Madame le Maire répond que oui et cela a été traité dans la journée, elle a demandé aux agents de boucher le trou.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, Madame le Maire clôt la séance du conseil Municipal à 20h00.

